

LIGUE DU VAL D'OISE DE JUDO
50, Chemin de Chennevières
BP 20115
95224 HERBLAY cedex
Tél: 01.34.50.13.13.
Fax: 01.39.97.98.49.
e.mail : liguejudo95@wanadoo.fr
internet : <http://ligue95judo.com>

Convocation N° 083/09/10

Herblay, le 13 avril 2010

**FINALE REGIONALE
BENJAMINES & BENJAMINS
SAMEDI 8 MAI 2010**

**Dojo Régional d'Herblay - 50, chemin de Chennevières
95220 HERBLAY**

Vous trouverez ci-joint la liste des sélectionnés pour cette épreuve
(cette lettre tient lieu de convocation).

Etant donné le nombre important de combattants sélectionnés,
nous comptons sur tous les clubs, pour mettre à disposition des
commissaires sportifs ainsi que des arbitres (ceinture noire minimum),
afin que cette finale se déroule dans les meilleures conditions.

Années de naissance : 1998/1999.

Pesées : 13h30 à 14h15 pour toutes les féminines.

13h30 à 14h10 pour les garçons de (-30kg, -34kg, -38kg, -42kg).

15h30 à 16h15 pour tous les autres garçons (-46kg -50kg, -55kg,
-60kg, -66kg, +66kg).

Combats en poules ou en tableaux.

Temps : 2 minutes (YUKO, WAZA ARI et IPPON seront comptabilisés).

Immobilisation : 5 à 14' : YUKO (5 points).
15 à 19' : WAZA ARI (7 points).
20' : IPPON (10 points).

Décision obligatoire : 1 point.

P.S. : Si le poids des sélectionnés a changé, ils participeront dans la
catégorie supérieure.

TSVP →

RAPPEL DES REGLES D'ARBITRAGE DES BENJAMINS M/F

- Départ à distance, saisies non installées.
- Interdiction d'entourer le cou avec l'avant-bras, main à la clavicule au plus haut (revers tenu).
- Saisie sous la ceinture en attaque et en défense non autorisée.
- SUTEMI, MAKIKOMI, attaques avec 1 ou 2 genoux au sol sont interdits.
- **Pénalités** :
 - 1^{ère} intervention : avertissement « gratuit » avec explication de la faute.
 - 2^{ème} intervention : pénalité puis addition des pénalités. Le combat s'arrête au premier IPPON.

Tout appui sur la tête sera sanctionné par HANSOKU MAKE, après explication aux 2 combattants mais sans annoncer le terme HANSOKU MAKE.

L'arbitre devra intervenir immédiatement pour arrêter toute action qu'il estimera dangereuse et fera cesser le combat en cas de récidive.

Arm-Locks et étranglements **rigoureusement INTERDITS**.

Les accompagnants ne sont pas autorisés autour des tapis.

*Jacques LIN,
Vice-Président,
Chargé des secteurs sportifs*

*Alain VERET,
CTR, chargé de mission sur
le Val d'Oise*